

# TRAITEMENT DE L'AMIANTE

## Un pilote semi-industriel à Bergerac en 2021

**AMIANTE** En 2021, un nouveau procédé de traitement et de valorisation des déchets de l'amiante sera testé à Bergerac. S'il fonctionne, des unités de production pourraient être implantées partout en France.

**E**n France, chaque année, plus de 350.000 tonnes de déchets d'amiante sont enfouis, et plus de 10%, environ 45.000 tonnes, le sont en Nouvelle-Aquitaine. Un chiffre colossal et une solution peu fiable, puisque l'enfouissement n'élimine pas les fibres d'amiante présentes sur les déchets. Trouver une alternative à l'enfouissement est donc capital. En 2021, Bergerac servira de pilote pour un « vrai procédé qui éradique complètement l'amiante et qui valorise même les déchets, ceux-ci pouvant être réutilisés après », explique Pascal Tabanou.

### LES ÉLUS MAIN DANS LA MAIN

Ce dernier est coordinateur du comité Nouvelle-Aquitaine Mégamiante, qui s'est officiellement créé jeudi 29 octobre. « C'est un comité important car il permet de réunir tous les acteurs qui ont envie de continuer à avancer sur ce sujet-là », estime P. Tabanou. Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB), Grand Périgueux, Région, Département, maire de Bergerac, député Michel Delpon, mais aussi le CERADER 24 (Collectif d'Élimination Rapide de l'Amiante et Défense des Exposés aux Risques), la SOMEZ (Société Méditerranéenne des Zéolithes)... Autant d'acteurs qui se sont montrés très intéressés dès le début par

### Jean-Marc Ségurel, l'homme qui découvrit le procédé

Jean-Marc Ségurel, ancien salarié de la poudrerie Euroenco et responsable du pôle protection du CERADER 24, avait appris l'existence du procédé d'éradication totale et de revalorisation des déchets de l'amiante par la SOMEZ. « Le projet se précise. Tous les politiques sont maintenant derrière lui. J'avais appris l'existence de ce procédé au cours d'une formation en 2014. À l'époque, dans la synthèse de son étude, la SOMEZ indiquait



Le Collectif d'Élimination Rapide de l'Amiante et de Défense des Exposés aux Risques est à l'origine du projet, qui prendra une forme concrète en 2021 : la création d'un site pilote. Photo d'archives.

le projet et qui avancent aujourd'hui main dans la main. « Comme dans le cas de la ligne ferroviaire, note P. Tabanou. C'était l'objectif. » (voir frise chronologique ci-dessous).

### ● TESTER À GRANDE ÉCHELLE

Car le projet est d'envergure. « Une première en France et en Europe », lance même P. Tabanou. En fait, un projet semi-industriel implanté dans la cité de Cyzano, avec quatre ou cinq emplois à la clé, devra permettre de montrer que le procédé trouvé par la SOMEZ (breveté en 2009 et testé uniquement en laboratoire) peut éradiquer l'amiante à grande échelle. Il est ainsi envisagé de construire une entreprise traitant 100 kg par jour. « Si ça marche, on peut imaginer la création d'unités de production, à Bergerac pourquoi pas, mais aussi en Nouvelle-Aquitaine et partout en France. C'est quelque chose d'énorme, qui peut générer beaucoup d'emplois. »

### ● LE TERRAIN EST DÉJÀ TROUVÉ

Le projet-pilote devrait voir le jour en 2021, dans la zone d'activités Paul Loubradou, route de Creysse. « Au début, nous avions pensé à Eurenco, car il y a beaucoup de places sur ce site-là », in-

rechercher un terrain. J'ai tout de suite fait le lien avec Eurenco, je me suis dit que cela pouvait être une bonne opportunité de diversifier ses activités. Je ne désespère pas que cela puisse se faire un jour sur leur site. C'est une grande satisfaction que le site pilote voit le jour. On espère que cela marchera, car notre objectif premier est la destruction de l'amiante. Le but du projet Mégamiante est qu'il y ait une unité de production dans chaque région, et même en Europe et dans le monde. »

dique le coordonnateur de Mégamiante. Faut de réponse positive, une autre solution a été trouvée. « Comme nous n'avons pas besoin d'un site SEVESO (classé à risque, nous avons choisi la zone d'activités Paul Loubradou (route de Creysse, ndlr). Un terrain de 4.000 m<sup>2</sup> a été réservé par la CAB, qui nous le met gratuitement à disposition. » Pourquoi un tel projet à Bergerac, et pas ailleurs

? Car c'est le CERADER, association bergeracoise, qui a joué le rôle d'intermédiaire. « Tout est parti d'eux. Ils ont rencontré la SOMEZ, puis ont expliqué les choses aux élus », ajoute Tabanou.

### ● UN PROJET À 3 MILLIONS D'EUROS

Reste maintenant à « résoudre l'équation technique et financière », selon Frédéric Delmarès. Car ce pilote semi-industriel,

dont le coût est estimé à 3 millions d'euros, sera financé par les collectivités mais aussi par des investisseurs privés. « La SOMEZ porte le projet, mais il faut qu'il y ait des acteurs industriels autour », poursuit le président de la CAB. « Des discussions sont en cours », indique simplement P. Tabanou, sans vouloir en dire plus.

Les collectivités, elles, ont déjà mis la main à la pâte. Les deux agglomération périgourdines (celles de Bergerac et de Périgueux) ainsi que la Région Nouvelle-Aquitaine ont co-financé l'avant-projet sommaire (d'environ 400.000 euros) une phase d'étude qui a « confirmé la faisabilité du projet dans sa double dimension, l'éradication totale des déchets amiantés et la valorisation de sous-produits en silice pure et magnésium ». Elles ont également confirmé leur engagement dans la dernière phase d'étude, l'avant-projet détaillé (APD). Le dossier sera présenté à la Commission Permanente de la Région au mois de février 2021, avant la dernière étape donc, la construction du pilote. « C'est un peu long, on aimerait que ça aille plus vite. Mais cela commence à prendre une forme concrète », conclut F. Delmarès.

Rémi Dornegau



La CAB, présidée par Frédéric Delmarès, s'est engagée dans le projet, de même que la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux.

## Mégamiante, les dates clés du projet :

- × **2009** Dépôt et validation par l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) du brevet valmianté porté par la SOMEZ (société méditerranéenne des zéolithes). Il propose un nouveau procédé qui évite l'enfouissement des déchets de l'amiante
- × **2014** Le CERADER (collectif d'élimination rapide de l'amiante et défense des exposés aux risques) entend parler de ce sujet et s'y intéresse
- × **2016** Première rencontre entre Alain Sadoun de la SOMEZ et le CERADER
- × **2017** Rencontres avec les différentes collectivités
- × **2018**

**Mars** : création du collectif de soutien au projet avec les salariés d'EURENCO, le parti communiste, le CERADER la CGT SNCF de périgueux, l'Union locale CGT de Bergerac en présence de Marie-Pierre Vieu Député Européenne.

**Avril** : la SOMEZ et messieurs Camaron et Renard, chercheurs à l'université de Montpellier présentent le projet aux représentants des collectivités et institutions du territoire (Mairie de Bergerac, La CAB, le Grand Périgueux, Le Conseil Départemental 24, la Région Nouvelle Aquitaine, la sous-préfecture et la DREAL, le représentant du député, l'Ademe, Le SMD3 et l'entreprise Gréco Blondy spécialiste du désamiantage) puis rencontre avec le directeur de MANUCO

× **2019** Les 3 collectivités CAB, Grand Périgueux et Région s'engagent à soutenir financièrement l'APS (Avant-Projet Sommaire) et mise en œuvre de cette étude.

× **2020** Début de l'APD (Avant-Projet détaillé)

**29 octobre 2020** : Création de comité de pilotage Nouvelle Aquitaine

× **2021-2022** Mise en route du pilote à Bergerac